

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021, À 19 H, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5<sup>E</sup> RUE À MURDOCHVILLE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette  
Poste no 2 : Harold Mercier  
Poste no 3 : Jean-Philippe Poulin  
Poste no 4 : Daniel Fournier,  
maire-suppléant  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste no 6 : André Minville

**Et :**

La directrice générale  
et secrétaire-trésorière  
par intérim : Emmanuelle Desrochers-  
Perrault

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 42.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 NOVEMBRE 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2021.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-402 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 360 166,92 \$ ET UN EMPRUNT DE 360 66,92 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE AUTOMATISÉE ET DE**

TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES,  
RECYCLABLES ET COMPOSTABLES.

10. DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ D'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DE L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021, 2022 ET 2023.
11. AVIS D'HYPOTHÈQUE LÉGALE - CENTRE D'INTERPRÉTATION DU CUIVRE DE MURDOCHVILLE.
12. OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION.
13. OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) EMPLOYÉ(E) SAISONNIER(ÈRE) AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION.
14. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE DES FINANCES.
15. REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DU BUREAU ADMINISTRATIF DE L'HÔTEL DE VILLE.
16. ENTENTE AVEC ÉNERGÈRE POUR L'ANALYSE DE FAISABILITÉ - CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN DEL.
17. RÉVISION DE LA POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT.
18. DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT.
19. DEMANDE DE PARTENARIAT - WHITE LIPS 2022.
20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES HAUTS-BOIS - RÉF. : PANIERS DE NOËL.
21. DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE. RÉF. : NOËL DES ENFANTS.
22. MODIFICATION À LA RÉOLUTION 21-170.
23. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.
24. AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES 403970 ET 404663 DU GROUPE ALTUS.
25. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DU SYSTÈME COMPTABLE INFORMATISÉ.
26. AFFAIRES NOUVELLES.
  - A)
  - B)
  - C)
27. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
28. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le  
retrait du point 16 - ENTENTE AVEC ÉNERGÈRE POUR  
L'ANALYSE DE FAISABILITÉ - CONVERSION DE  
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN DEL.

Et l'ajout du point 26 A) DEMANDE DU CLUB DE L'ÂGE  
D'OR LES MONTAGNARDS DE MURDOCHVILLE.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES  
ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du  
15 novembre et de l'assemblée spéciale du  
23 novembre 2021 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL  
FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du  
15 novembre et de l'assemblée spéciale du  
23 novembre 2021 soient et sont adoptés tels que  
présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES  
ANTÉRIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit  
avec les membres du Conseil les points majeurs des  
procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS  
POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 NOVEMBRE 2021, EXCLUANT  
LES DÉPÔTS SALAIRES.**

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim, madame Emmanuelle  
Desrochers-Perrault, dépose, pour acceptation par  
les membres du Conseil, le bordereau des déboursés  
pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021 incluant  
les dépôts salaires et qui s'élève à 276 948,14 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ  
MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du  
1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021 soit et est accepté sous  
réserve de vérification par les membres du Conseil  
et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2248 à 2263, les dépôts directs 666 à  
711 ainsi que les prélèvements 549 à 588 confirment  
les paiements effectués du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021  
et totalisant la somme de 276 948,14 \$.

## **6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2021.**

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, dépose, pour approbation des membres du Conseil, le rapport des revenus et dépenses au 30 novembre 2021 qui se lit comme suit :

### **Revenus :**

Au 30 novembre 2021 : 2 191 626,46 \$

### **Dépenses :**

Au 30 novembre 2021 : 2 046 062,24 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 novembre 2021 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

## **7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Le rapport du directeur intérimaire du Service de sécurité Incendie est déposé auprès des membres du Conseil.

## **8. CORRESPONDANCE.**

1. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La-Côte-de-Gaspé relativement au prolongement de la ligne électrique le long du chemin du lac York.
2. Communiqué de Espace MUNI relativement à l'octroi d'un financement de 1,8 M pour le programme "Voisins solidaires".
3. Communiqué du Regroupement des MRC de la Gaspésie relativement à la nomination d'un nouveau président à la Table des préfets des MRC de la Gaspésie, en la personne de monsieur Mathieu Lapointe.
4. Courriel du directeur intérimaire du service de Sécurité Incendie relativement à une situation s'étant produit lors d'une sortie de l'équipe du service.
5. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La-Côte-de-Gaspé accompagnant un chèque de 131 035,75 \$ représentant les redevances éoliennes pour le parc éolien du Mont-Rothery.
5. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La-Côte-de-Gaspé accompagnant un chèque de 42 500 \$ représentant

50 % de la somme allouée dans le cadre du Fonds de vitalisation - FRR, Volet 4 pour le projet de mise en valeur du tour du lac York.

**9. RÉSOLUTION - 21-205 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-402 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 360 166,92 \$ ET UN EMPRUNT DE 360 166,92 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE AUTOMATISÉE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET COMPOSTABLES.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 21-402 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 360 166,92 \$ ET UN EMPRUNT DE 360 166,92 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE AUTOMATISÉE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET COMPOSTABLES - soit et est adopté.

**10. DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ D'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DE L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021, 2022 ET 2023.**

Les rapports d'audit de conformité d'adoption du budget 2021 et de l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 sont déposés pour consultation des membres du Conseil.

**11. RÉSOLUTION 21-206 - AVIS D'HYPOTHÈQUE LÉGALE - CENTRE D'INTERPRÉTATION DU CUIVRE.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a obtenu le 14 octobre 2021 un jugement condamnant le Centre d'interprétation du Cuivre de Murdochville à payer ses arrérages de taxes.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire publier un avis d'hypothèque légale sur l'immeuble du Centre d'interprétation du Cuivre de Murdochville pour garantir le paiement de cette créance.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un avis d'hypothèque légale soit donné sur l'immeuble du Centre d'interprétation du Cuivre de Murdochville, lot 6 353 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière Sainte-Anne-des-Monts, pour garantir le paiement de la créance de la Municipalité résultant du jugement rendu le 27 octobre 2021 par la Cour du Québec du district de Gaspé, localité de Sainte-Anne-des-Monts, dans son dossier numéro 130-22-001096-215, la condamnant à payer la somme de 27 970,61 \$ plus

l'intérêt au taux de 15 % l'an à compter du 2 août 2021 sur une somme en capital de 27 238,47 \$.

QUE la notaire, maître Line Desrosiers, de la firme Abdelnour et Desrosiers, notaires, de Gaspé, soit et est mandatée pour préparer, recevoir les signatures et faire publier cet avis d'hypothèque légale au registre foncier du bureau de la publicité des droits.

QUE madame Délicsa Ritchie Roussy, maire, et madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soient et sont autorisées à signer cet avis d'hypothèque et tout autre document utile pour, le cas échéant, prendre l'immeuble en paiement.

**12. RÉSOLUTION 21-207 - OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION.**

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur(trice) au service des Travaux publics est vacant depuis le mois de juillet dernier.

CONSIDÉRANT QUE pour assurer un fonctionnement optimal du service, il est judicieux de procéder à l'embauche d'un(e) directeur(trice) du service des Travaux publics, et ce dans les meilleurs délais.

CONSIDÉRANT le document préliminaire "Offre d'emploi" préparé par la direction générale.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PHILIPPE POULIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le document "offre d'emploi" préparé par la direction générale soit accepté pour la préparation de l'offre d'emploi finale qui sera publiée sur les médias appropriés en y incluant les responsabilités liées à l'inspection en bâtiment.

QUE l'offre d'emploi soit et est d'abord affichée à l'interne jusqu'au 22 décembre 2021, pour ensuite être affichée à l'externe si aucune candidature à l'interne ne répond aux exigences du poste.

QUE les conseillers, monsieur Mathieu Blanchette, et monsieur André Minville, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, soient et sont nommés pour siéger sur le comité de sélection pour l'embauche de cet employé.

**13. RÉSOLUTION 21-208 - OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) EMPLOYÉ(E) SAISONNIER(ÈRE) AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION.**

CONSIDÉRANT QUE pour assurer un fonctionnement optimal en période hivernale au service des Travaux publics, il est pertinent de procéder à l'embauche d'un employé(e) saisonnier(ère) d'hiver pour le service.

CONSIDÉRANT le document préliminaire "Offre d'emploi" préparé par la direction générale.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PHILIPPE POULIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le document "Offre d'emploi" préparé par la direction générale soit accepté pour la préparation de l'offre d'emploi qui sera publiée dans les médias appropriés.

QUE les conseillers, monsieur Mathieu Blanchette, et monsieur Jean-Pierre Chouinard, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, soient et sont nommés pour siéger sur le comité de sélection pour l'embauche de cet employé.

**14. RÉSOLUTION 21-209 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE DES FINANCES.**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la directrice des finances se termine le 17 décembre 2021.

CONSIDÉRANT les recommandations de la Fédération québécoise des municipalités dans son rapport d'analyse des tâches et responsabilités des employés cadres, chef, d'équipe et cols blancs de la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale concernant la nécessité de reconduire le contrat de travail de la Directrice des finances présentées au Conseil municipal.

CONSIDÉRANT les défis et les besoins actuels en ressources humaines à la Municipalité.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat de la Directrice des finances,  
Geneviève Thibodeau soit et est reconduit aux mêmes  
termes et conditions pour la période du  
20 décembre 2021 au 30 juin 2022.

**15. RÉSOLUTION 21-210 - REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DU  
BUREAU ADMINISTRATIF DE L'HÔTEL DE VILLE.**

CONSIDERANT la fin du contrat de location de  
l'imprimante principale des  
bureaux administratifs de la  
Ville en juin 2022.

CONSIDERANT QUE Xerox a présenté une offre de  
renouvellement dont le prix,  
inférieur au prix de location  
actuel, est garanti jusqu'au  
31 décembre 2021.

CONSIDERANT QU' une hausse des prix de 20 % est  
annoncée pour janvier 2022.

CONSIDERANT QUE la Ville bénéficie des taux  
avantageux pour les organismes  
publics sur l'achat ou la location  
d'imprimante.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD  
MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim soit et est  
mandatée pour faire une demande de soumission  
auprès d'un 2<sup>e</sup> fournisseur conformément au  
règlement 19-380 règlement portant sur les règles  
en matière de gestion contractuelle.

QUE la directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim soit et est  
autorisée à analyser les soumissions et à procéder  
à la commande de l'imprimante la plus avantageuse  
au niveau du coût et correspondant le mieux aux  
besoins de la Municipalité.

**16. ENTENTE AVEC ÉNERGÈRE POUR L'ANALYSE DE  
FAISABILITÉ - CONVERSION DE L'ÉCLAIRATE PUBLIC EN  
DEL.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**17. RÉSOLUTION 21-211 - RÉVISION DE LA POLITIQUE DE  
DÉNEIGEMENT.**

CONSIDÉRANT l'actuelle politique de  
dénigement modifiée en février  
2020.



CONSIDÉRANT QUE certaines modifications doivent être apportées afin d'optimiser les opérations de déneigement.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les points suivants, soient et sont modifiés à la politique de déneigement :

- Point 1, section b), le paragraphe initial se lira désormais comme suit : « *Pour les sections de rues suivantes, lorsque la quantité de neige est suffisante, celle-ci est poussée au centre de la rue pour être ensuite enlevée à l'aide de la souffleuse accompagnée d'un camion.* » ;
- Point 1, section b), enlever les 2 mentions de la 5<sup>e</sup> Rue pour les remplacer par la suivante : « *Sur la 5<sup>e</sup> Rue, entre l'avenue du Dr-William-May et l'avenue des Curés-Allard.* » ;
- Point 1, section c), retrait de la mention concernant la 2<sup>e</sup> Rue ;
- Point 1, section c), modifier « de la Chambre de commerce et de Tourisme » par « *situé au 235, rue du Parc-industriel* » ;
- Point 1, section c), ajouté « *sur la ruelle entre la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> Rue (entre Wilfrid-Doucet et Miller)* ».
  
- Point 2, les points se liront dorénavant comme suit :
  - a) Le trottoir devant l'hôtel de ville ;
  - b) Le trottoir devant le Marché P.A.M., sur la 4<sup>e</sup> Rue ;
  - c) Le trottoir sur l'avenue Miller, entre la 2<sup>e</sup> Rue et la 5<sup>e</sup> Rue ;
  - d) Le trottoir sur la 5<sup>e</sup> Rue, côté sud, entre l'avenue du Dr-William-May et l'avenue Miller ;
  - e) Le trottoir sur la 5<sup>e</sup> Rue, côté nord, entre l'hôtel de ville et l'avenue Miller.
  
- Point 3, changer le titre pour : « *LES STATIONNEMENTS ET ACCÈS* »
- Point 3, les points se liront dorénavant comme suit :
  - a) Les bornes fontaines (dans un délai maximal de 72 heures suite à une tempête) ;
  - b) Le stationnement situé à l'est de l'hôtel de ville (Accès guichet et personnes à mobilité réduite) ;
  - c) Le stationnement de la bibliothèque (les lundi et jeudi) ;
  - d) Le stationnement situé côté nord du Centre sportif (Maison des jeunes) ;
  - e) L'entrée principale et autres stationnements du Centre sportif (les jours d'ouverture) ;
  - f) La station de pompage ;
  - g) L'usine d'épuration ;
  - h) Le stationnement et les portes de la salle communautaire (lors d'événement) ;

- i) Le chemin du dépôt à neige devra être déneigé avant le début du transport de neige ;
- j) Le stationnement du chemin menant à la source d'eau non traitée située au point latitude 48.942605 et longitude -65.482625.

QUE la carte de déneigement soit et est modifiée en fonction des changements ci-haut apportés.

QUE la nouvelle politique de déneigement soit rédigée conformément aux changements ci-haut apportés et qu'elle soit entérinée par le Conseil municipal lors d'une prochaine assemblée.

**18. RÉSOLUTION 21-212 - DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT.**

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus, les achats de diverses fournitures doivent être payés par carte de crédit.

CONSIDÉRANT QUE le fait de payer certains achats par carte de crédit implique les mêmes opérations de vérification et d'autorisation de dépenses que les paiements par chèques, dépôts directs ou prélèvements.

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une carte de crédit simplifierait la gestion de certains paiements.

CONSIDÉRANT les avantages d'une carte de crédit Visa Desjardins, soit un taux préférentiel de 8,5 %, un seul frais annuel de 60 \$ peu importe de nombres de cartes, une remise annuelle de 1 % calculée sur les achats effectués.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault soit et est mandatée pour faire la demande d'une carte de crédit Visa Desjardins au montant maximum de dix mille dollars (10 000 \$).

**19. RÉSOLUTION 21-213 - DEMANDE DE PARTENARIAT - WHITE LIPS 2022.**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Nikola Falardeau-Drouin, organisateur de la 8<sup>e</sup> édition du White Lips qui se tiendra à Murdochville du 13 au 16 janvier 2022.

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste en une aide financière de 3 500 \$.

CONSIDÉRANT l'importante visibilité que cet événement apporte à Murdochville puisque plus de 120 participantes venant de partout s'y retrouvent|.

CONSIDÉRANT les importantes retombées économiques pour les commerçant locaux.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde pour l'événement "White Lips 2022", si celui-ci a lieu, la somme de 1 000 \$ prélevé à même les fonds généraux de la Ville.

**20. RÉOLUTION 21-214 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES HAUTS-BOIS - RÉF. : PANIERS DE NOËL.**

CONSIDÉRANT la lettre de madame Elsa Cotton, directrice du Centre d'action bénévole les Hauts-Bois, demandant une aide financière pour la préparation des paniers de Noël.

CONSIDÉRANT le don octroyé par EDF renouvelables en avril 2020 pour garnir la banque alimentaire de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde au Centre d'action bénévole la somme totale de 300 \$ à titre d'aide financière pour les paniers de Noël 2021.

QUE cette somme soit prise à même le don effectué par EDF renouvelables.

**21. RÉOLUTION 21-215 - DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE - RÉF. : NOËL DES ENFANTS.**

CONSIDÉRANT la lettre de madame Louise Richard, présidente du Club Lions de Murdochville demandant à la Ville de Murdochville de participer, par une aide financière, à l'achat de cadeaux à remettre aux enfants de Murdochville, des plus petits aux enfants fréquentant l'école primaire inclusivement.

CONSIDÉRANT QU' encore cette année, les restrictions apportées par la COVID 19 font en sorte qu'il est impossible pour le Club Lions d'organiser le déjeuner du Père Noël.

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions recevra le Père Noël pour sa distribution de cadeaux aux enfants de Murdochville, lors une activité extérieure qui se tiendra en après-midi le 18 décembre 2021, sur la 5<sup>e</sup> Rue.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINIVILLE

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville, par le biais du programme de contributions volontaires, octroie au Club Lions de Murdochville, la somme totale de 500 \$, pour l'achat de cadeaux qui seront remis aux enfants de Murdochville lors de l'activité extérieure du 18 décembre 2021.

**22. RÉOLUTION 21-216 - MODIFICATION À LA RÉOLUTION 21-170.**

CONSIDÉRANT la résolution 21-170 - DEMANDE DU CLUB DE GOLF DE MURDOCHVILLE - BALCON ET TOITURE.

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution, la Ville de Murdochville octroyait au Club de golf de Murdochville, par le biais du programme de contributions volontaire d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, la somme totale de 4 000 \$, soit 2 000 \$ d'Énergie Éolienne du Mont Copper et 2 000 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

CONSIDÉRANT QUE les besoins réels du Club de golf de Murdochville pour effectuer les travaux prévus furent moins importants que prévus en raison d'autres sommes reçues provenant de différentes sources de financement.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PHILIPPE POULIN

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE ET MONSIEUR HAROLD MERCIER, S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la résolution 21-170 soit modifiée afin qu'on y lise :

QUE la Ville de Murdochville accorde au Club de golf de Murdochville, par le biais du programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, la somme totale de 2 000 \$, soit 1 000 \$ d'Énergie Éolienne du Mont Copper et 1 000 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

**23. RÉSOLUTION 21-217 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2022.**

CONSIDÉRANT la facture de renouvellement de l'adhésion de la Ville de Murdochville à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2022 au montant total de 1 097,94 \$ plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adhère à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2022 et ce, pour un montant de 1 097,94 \$ + taxes applicables taxes, soit un montant total de 1 262,36 \$.

**24. RÉSOLUTION 21-218 - AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURE 430970 ET 404663 DU GROUPE ALTUS.**

CONSIDÉRANT la facture 403970 et la facture 404663 du Groupe Altus pour des travaux de tenue à jour du rôle d'évaluation foncière.

CONSIDÉRANT QUE la facture 403970, relative à des travaux d'équilibrage et d'adaptation modernisation, s'élève à 12 792 \$ plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la facture 404663, relative à des travaux de tenue à jour du rôle, s'élève à 14 828,00 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PHILIPPE POULIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement des factures 403970 et 404663 du Groupe Altus aux montants respectifs de 12 792,00 \$ et 14 828,00 \$ plus taxes applicables, soit et est donnée.

**25. RÉSOLUTION 21-219 - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DU SYSTÈME COMPTABLE INFORMATISÉ.**

CONSIDÉRANT la facture CESA43729 de la firme PG Solutions pour le contrat d'entretien et de soutien du nouveau module "Accèsité Finances" pour l'année 2022, au montant de 1 555,00 \$ plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT la facture CESA45571 de la firme PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2022 au montant de 8 258,00 \$ plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT la facture CESA46402 de la firme PG Solutions pour le renouvellement de l'antivirus pour l'année 2022 au montant de 800 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement des factures CESA43729, CESA45571 et CESA46402 aux montants respectifs de 1 555,00 \$, 8 258,00 \$ et 800,00 \$ plus taxes applicables soit et est donnée.

**26. AFFAIRES NOUVELLES.**

**A) RÉSOLUTION 21-220 - DEMANDE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR.**

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Robert Lapointe pour le Club de l'Âge d'Or les Montagnards de Murdochville, demandant une aide financière pour combler la perte de revenus causée par l'annulation d'activités en raison de la COVID-19.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET MAJORITAIREMENT UNANIMEMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville, par le biais du programme de contributions volontaires, octroie au Club Lions de Murdochville, la somme totale de 2 000 \$, soit 1 000 \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et 1 000 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

**27. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.


**28. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
JEAN-PIERRE CHOUINARD  
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 20 h.

  
DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

  
EMMANUELLLE DESROCHERS-  
PERRAULT  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière  
par intérim